

SILENT WORKER MEET

WINTER 2025

RÈGLEMENT

Toute inscription représente un engagement total quant au respect du règlement en vigueur. Avant tout engagement, merci de lire attentivement le règlement :

- * La compétition est ouverte à tous les niveaux, avec ou sans licence FFFORCE.
- * La compétition est **non qualificative** pour les championnats de France.
- * Tous les athlètes s'engagent à être disponibles le 22 et 23 février 2025. Une fois les groupes de passage réalisés, aucune modification ne sera faite. Les désistements seront possibles jusqu'au 08/02/2025. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.
- * L'inscription ne sera validée qu'une fois le paiement reçu, le règlement accepté et le questionnaire rempli.
- * L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout participant ayant un comportement inapproprié.
- * Les règles d'arbitrages seront celles appliquées en FFFORCE. Tous les athlètes devront porter une tenue homologuée FFFORCE pour la Force Athlétique : aucun autre matériel ne sera accepté ([C.F Règlement FFFORCE](#))
- * Un podium homme et femme sera fait sur la base de l'indice IPF POINT. Le gagnant homme et la gagnante femme seront sélectionnés pour le Prime Time Amateur du SW Meet Summer 2025.
- * Deux autres récompenses seront remises aux athlètes qu'ils soient ou non sur le podium : le Grindeur & Chouchou de la team
- * **Les athlètes ayant le niveau INTER A Open seront hors match.**
- * En acceptant le règlement, l'athlète cède son droit à l'image. Elle pourra être utilisée à des fins commerciales par l'organisation.
- * Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les photographes et vidéastes personnels ne seront pas autorisés en backstage et sur le plateau.
- * En cas de présence de l'AFLD (Agence Française de Lutte anti-Dopage), l'athlète s'engage à se soumettre aux tests antidopage. Tout refus entraînerait une exclusion immédiate et une suspension de 4 ans de toutes compétitions en IPF.